



Royaume du Maroc
Parlement
Chambre des
Conseillers



Fédération des Chambres
de Commerce, d'industrie
et des services du Maroc



Association des Sénats, Shouras, et
Conseils Equivalents d'Afrique et du
Monde Arabe

**Troisième Réunion des Chambres de Commerce et d'Industrie
d'Afrique et du Monde Arabe
Rabat – Maroc, 29-30 Novembre 2012**



**Document d'information sur la coopération économique et
commerciale entre l'Afrique et le Monde Arabe:
"Les défis et les perspectives pour construire l'avenir"**

**Par le Dr. Sami Mohammed Al-siyaghi,
Professeur Assistant des sciences politiques et Directeur du
Centre d'études stratégiques et politiques,
Université de Sanaa**

Table des matières

- **Introduction**
- **Aperçu historique**
- **- Ière Partie: les défis liés à la coopération afro-arabe: « les contraintes stratégiques et environnementales ».**
- 1. Les obstacles liés à l'environnement : « l'environnement et les efforts de coopération ».
- 2. Les contraintes liées à l'orientation des politiques.
- **- IIème partie: Les perspectives pour le développement de la coopération économique et commerciale entre l'Afrique et le Monde Arabe : « les priorités et les opportunités ».**
- 1. Le rôle des décideurs publics : « les fonctions d'un cadre et d'une vision politique».
- 2. les domaines du renforcement de la coopération et des opportunités.
- 3. le rôle du secteur privé : « priorités pour l'action et une vision pour le partenariat ».
- 4. des modèles de réussite par la voie de la coopération.
- 5. des modèles d'expériences de certains investisseurs arabes en Afrique.
- 6. L'avenir du système commercial et d'investissement en Afrique
- Conclusion
- Références

Introduction:

La sensibilisation des décideurs arabes et africains sur l'importance de la coopération économique entre leurs pays dépend essentiellement de la volonté politique de leurs pays et ce fait est à peu près constant. Mais il y a certains décideurs qui croient à leur tour que la question n'est pas seulement liée à la volonté politique, mais il y a aussi un réel besoin de véritables perspectives chez les décideurs qui pourraient être traduites par une forme de coopération entre l'Afrique et le Monde arabe en terme des avantages à retirer, des obstacles possibles et de l'impact attendu face à ces obstacles. Ces facteurs devraient intéresser les spécialistes et les organisations concernées qui cherchent à établir un cadre de coopération afro-arabe tout en soulignant les possibles avantages et les désavantages d'un tel modèle de coopération entre les deux parties.

Nous allons ici, d'après la perspective mentionnée ci-dessus, essayer de faire une brève présentation analytique de certaines questions que nous trouvons qu'elles sont directement liées à la coopération économique afro-arabe. Cette présentation analytique fera partie d'une tentative de répondre à un certain nombre de questions et de faire une discussion sur certains sujets en fonction de ce qui suit:

- Quelle est la nature des obstacles entravant les perspectives de coopération entre les deux parties?
- Pourquoi la coopération économique et commerciale entre l'Afrique et le Monde Arabe ? (Revue des critères visant à surmonter les obstacles à la coopération afro-arabe fondée sur la base des motivations et des rendements attendus de cette coopération).
- Quels sont les perspectives visant à surmonter les obstacles au développement de la coopération économique et commerciale entre les deux parties, y a-t-il des opportunités réelles et pratiques à cet égard?

Aperçu historique:

Il ne fait aucun doute que les échanges culturels entre l'Afrique et le Monde Arabe ne remontent pas seulement à quelques siècles, puisque les origines de communication entre les deux parties remontent à une histoire lointaine.

Certains témoignages attestent l'ancienneté de ces échanges. Peut-être que les relations commerciales entre les deux parties et la propagation du christianisme et de l'islam ont contribué à consolider les relations culturelles et ethniques mutuelles entre elles; ce qui justifie la profondeur des liens historiques entre l'Afrique et le Monde Arabe.

Les années cinquante du siècle dernier représentent, en fait, l'élan «contemporain» des relations stratégiques entre les pays arabes et africains lors des épopées de libération du colonialisme et les tentatives de développement sans la dépendance des anciens pays colonisateurs. Depuis cette période-là, ces relations au sein des deux régions ont connu des changements historiques, au niveau de coordination politique et de coopération économique pendant les mouvements de libération et d'indépendance en Afrique à travers le Mouvement des pays non-alignés, la position commune pour la cause palestinienne et lors des guerres de 1967 et de 1973 avec Israël et la coordination entre l'Organisation de l'Unité Africaine et la Ligue Arabe, ainsi que les décisions prises lors du Sommet arabe tenue en Algérie en 1973 dont la création d'un certain nombre d'institutions financières chargées de soutenir la coopération afro-arabe, puis la tenue du 1^{er} Sommet afro-arabe au Caire au mois de mars 1977.

Avec le début des années 90 et dans le nouvel ordre mondial unipolaire, la vague de la mondialisation a influencé les fondements des relations internationales, tant au niveau formel qu'informel, le rôle croissant des pays donateurs européens et américains dans le domaine des prêts, des subventions et des aides, le rôle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international dans le soutien des économies de nombreux pays africains, ainsi que le rôle des organisations non gouvernementales opérant dans les différents domaines en Afrique.

Avec toutes ces conditions qui ont contribué à la formation de plusieurs cadres efficaces et exceptionnels des relations de l'Afrique avec le nouvel ordre international, les relations extérieures des Etats arabes (préoccupés par leurs problèmes intérieurs) avec l'Afrique se sont affaiblies; sans oublier l'impact

négalif de ces conditions sur les aides arabes fournies aux pays africains par rapport aux autres flux d'aides internationales offertes aux pays africains.

Ces circonstances ont conduit à partir des années 60 jusqu'à la fin des années 90 à entraver la coopération afro-arabe avec des répercussions négatives sur les réunions des organes chargés d'établir des mécanismes de coopération, dont la dernière rencontre de la Commission permanente a tenu sa dernière session ordinaire en 1989. Cette Commission n'a jamais tenu de réunions tout au long des années 90. Lors de cette période, la commission a mené de nombreuses études axées sur les raisons derrière la décroissance des relations entre l'Afrique et le Monde arabe. La plupart de ces études ont conclu qu'il existe un problème lié à l'absence de visions stratégiques dans la planification de leurs relations, sans parler de ce qui semblait être une négligence de la part des pays arabes en ignorant la dimension stratégique, traditionnelle et idéologique de ces relations. La coopération afro-arabe constitue une nécessité quant à la sécurité et aux intérêts communs et mutuels des deux régions.

Avec l'avènement des premières années du XXIe siècle, les relations de deux parties ont connu un développement positif qui a suscité l'espoir dans l'avenir de la coopération afro-arabe en général face aux changements en termes de relations internationales et à la lumière des groupements économiques régionaux de nombreuses économies importantes. Ces regroupements visent à tirer profit du développement économique et commercial, dont les deux régions ont besoin en vue de réduire les effets des conflits politiques et militaires, qui ont eu lieu dans plusieurs pays du monde, connus dans la science des relations internationales sous le terme «le phénomène de la situation d'incompatibilité.»)

Tous ces développements semblent avoir stimulé la volonté de certains pays importants d'Afrique et du Monde Arabe à relancer l'idée de la coopération afro-arabe et cette idée a été discutée avec force et clarté lors du Sommet arabe tenu à Amman en mars 2001, dont le résultat le plus important est la tenue de la douzième session de la Commission permanente pour la coopération afro-arabe, au mois d'avril de la même année en Algérie après une longue rupture de plus de dix ans.

La Commission a publié lors de la fin des ses travaux un communiqué final reflétant le souci des pays arabes et africains à activer la coopération mutuelle

dans différents domaines et d'améliorer l'action commune vers un partenariat plus solide. Ensuite, d'autres étapes ont suivi dans le domaine de la relance de la coopération afro-arabe dont la plus importante est la tenue du Deuxième Sommet afro-arabe dans la ville libyenne de Syrte, le 10 octobre 2010. Ce Sommet a adopté plusieurs résolutions et recommandations relatives à la coopération afro-arabe qui reflètent des orientations plus pratiques que jamais. Nous assistons actuellement à des améliorations dans le domaine du développement des relations afro-arabes. Dans ce sens, toute discussion sur la coopération afro-arabe doit être prise en considération car elle est justifiée par des visions et des perspectives optimistes.

lère Partie: les défis liés à la coopération afro-arabe: « les contraintes stratégiques et environnementales ».

1. Les obstacles liés à l'environnement : « l'environnement et les efforts de coopération».

Si nous passons en revue sur certains facteurs et structures particuliers qui caractérisent les économies des pays d'Afrique et du Monde Arabe ainsi que certaines réalités économiques liées à ces structures, certaines peuvent se résumer sur les points suivants :

- La faiblesse des marchés intérieurs de la plupart des pays d'Afrique et du Monde Arabe en raison du revenu bas par habitant et du faible pouvoir d'achat, le niveau des services très bas, en particulier en Afrique, la facture élevée de l'importation des biens de consommation suite à l'absence de la production locale (ou nationale) malgré l'existence des matières premières abondantes nécessaires à la création d'industries locales spécialisées dans beaucoup de ces marchandises; ce qui entrave l'exécution des projets dans tous les domaines économiques.

- L'incapacité des pays africains et arabes à mettre en œuvre des grands projets modernes sur le plan économique, technique et technologique et ce, pour des raisons suivantes:

1. ces projets ont besoin de beaucoup de capitaux;
2. L'étroitesse des marchés locaux;

3. Manque de ressources techniques et scientifiques qualifiées pour l'établissement de ces projets;
4. Faible position des pays d'Afrique et du Monde Arabe en termes de compétitivité et de négociation dans le domaine des transactions économiques multilatérales.

La raison essentielle réside dans la dépendance des exportations des matières premières (les produits agricoles, l'exploitation minière, etc.) qui sont caractérisés par une demande relativement inélastique. La plupart des opérations sur ces exportations sont menées par les pays industrialisés et leur poids commercial est si faible qu'ils perdent leur manœuvre dans la fixation des prix de l'offre et au niveau des conditions contractuelles. D'autre part, ces pays comptent principalement sur les produits importés notamment les équipements et les machines en provenance des pays industrialisés; ce qui a conduit à l'adoption de mauvaises politiques économiques comme « la politique de substitution aux importations » au lieu de promouvoir l'exportation de marchandises et la sécurisation des entrées de capitaux qui peuvent contribuer à d'autres secteurs productifs stratégiques et d'investissement. En effet, la position des pays africains à cet égard est plus compliquée car la plupart des échanges de l'Afrique sont dirigés vers les pays industrialisés plutôt que vers la promotion de la coopération économique et commerciale.

- L'Afrique en particulier souffre du manque ou de la faiblesse d'infrastructures dans de nombreux domaines; ce qui rend difficile le transport et l'expédition des marchandises en plus des coûts élevés. Par exemple, un rapport spécial des Nations Unies a confirmé qu'un réseau d'infrastructures en Afrique est beaucoup plus important que de lever les restrictions sur le commerce.

- L'économie arabe souffre dans une large mesure de sa dépendance de l'extérieur (l'Asie, l'Europe et les Etats-Unis en particulier), en plus de son déficit alimentaire qui atteint environ 12,1 milliards de dollars américains en 1996, dont la moitié est constituée de grains, suivi du lait à 19,8%, du sucre à 11%, de l'huile végétale à 9,4% et de la viande à 7,5%. Il faut aussi mentionner que le taux des importations alimentaires a en général augmenté étant donné que la population arabe représente 4,2% de toute la population mondiale en 1990, alors que les importations totales du monde arabe représentent 55,3% des importations

totales mondiales. Il s'agit notamment de la viande, du blé (20%), du sucre (15,7%), du riz et de l'huile végétale (11,1%) etc.

La plupart des économies des pays arabes souffrent du problème de chômage et des distorsions du marché de l'offre et de la demande pour la main d'œuvre. Ainsi, ce qui doit faire l'objet d'étude est la nécessité de faire la distinction entre les obstacles qui se posent à l'environnement et ceux dictés par la nature des politiques inefficaces faites par les responsables de la coopération entre les deux parties. Ces politiques constituent les principaux facteurs directs qui entravent la promotion d'une telle coopération. La différence la plus importante entre les deux types de contraintes environnementales est que certains peuvent servir comme moteur de la coopération en tant que seul moyen logique de surmonter ces contraintes tandis que les contraintes comportementales n'ont, pour ainsi dire, aucune incidence significative.

Mais dans l'ensemble, les deux types de contraintes peuvent être surmontées sans aucun doute et traitées chaque fois qu'il y a une volonté politique de tous les côtés.

2. Les obstacles liés à l'orientation des politiques.

Il est connu que la coopération en matière de développement économique en Afrique et dans le Monde Arabe a connu de progrès remarquables depuis le début des années 60 du dernier siècle et dans le sillage de l'inauguration institutionnelle du Sommet afro-arabe en 1977 jusqu'à la fin des années 70. Cependant, il n'a pas fallu longtemps que cette coopération connaisse un déclin considérable en raison des circonstances politiques complexes qu'a connu le Monde Arabe dont notamment la signature des accords de paix entre l'Égypte et Israël (1978-1979), la confusion du rôle de l'Égypte dans la structure des relations afro-arabes en général. Tous ces éléments ont été pris en considération malgré le fait que l'Égypte était considérée comme le centre qui régit ces relations. On a alors assisté à des tentatives arabes d'exporter leurs différences dans plusieurs réunions afro-arabes et dans l'Organisation de l'Unité Africaine, sans oublier l'intervention israélienne par leurs investissements dans cet environnement fertile pour des raisons d'expansion politique et géostratégique dans diverses régions du continent africain au détriment des intérêts arabes et de la sécurité nationale.

Avec le début des années 90 et suite aux changements cruciaux qui ont affecté la structure de l'ordre mondial, en plus du rôle accru de la politique des aides, des prêts et des subventions comme l'un des instruments d'influence dans l'élaboration des relations des pays en développement avec les grandes puissances et les institutions internationales de prêt et de financement telles que la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International, certaines voix se sont levées contre ce système surtout en Afrique et il est né l'idée de promouvoir de négociations sur le renforcement de la coopération afro-arabe compte tenu de la comparaison de l'aide arabe par rapport à celle fournie par la communauté internationale y compris les Etats, et les Institutions internationales. Ces calculs se rapportent également aux charges politiques imposées par la nature des obligations géostratégiques africaines sur les questions cruciales du Monde arabe notamment la question de la Palestine et de l'Intervention internationale en Iraq, en Somalie et la question de l'eau du Nil etc., sans parler de l'importance accrue de la coopération entre les pays africains avec les grandes puissances (Etats-Unis d'Amérique, Chine, France, Royaume-Uni) en plus de ce qui semble être une quasi-absence de vision commune des deux côtés dans la planification de leurs relations conformément à la stratégie et à l'idéologie compatible avec les impératifs de sécurité et d'intérêts nationaux communs.

Depuis la tenue du deuxième Sommet afro-arabe à Syrte, en Libye au mois d'Octobre 2010, il y a eu récemment des discussions sur les besoins et les stratégies de relance de la coopération afro-arabe et il y a déjà eu beaucoup de sérieux obstacles à cette coopération. Peut-être pour des raisons de transparence, il est logique de parler clairement de ces obstacles si les deux parties (africaine et arabe) veulent réellement retrouver l'élan réel de leurs relations stratégiques à un moment où ils ont besoin plus que jamais de les restaurer et de les renforcer.

a. Les contraintes liées à la prise de décisions

- L'incapacité des arabes et des africains à tenir des réunions régulières des commissions techniques spécialisées dans la coopération en dehors des conflits et d'interactions politiques ; la Commission permanente pour la coopération afro-arabe qui est supposée être l'organe de coopération entre l'Afrique et le Monde Arabe en est un cas illustratif. Ceci est contraire à ce qui se passe dans de

nombreuses institutions internationales de coopération établies même dans le cadre des rivalités politiques mais qui ont toujours eu le souci de garder une porte ouverte à toute possibilité de communication et de réunion en vue de trouver des solutions aux situations de troubles et de conflits politiques.

- Les systèmes politiques (principalement les pouvoirs exécutifs) dans les deux régions n'ont pas le désir de dynamiser le rôle des parlements dans le renforcement de leurs relations grâce à la compétence de ces institutions.

Le traitement de la plupart des questions liées à la coopération en dehors de ces institutions prive les structures de ces relations en termes de visions et d'attitudes auxquelles les peuples des deux régions s'attendaient.

- La réticence des régimes politiques représentés par leurs organes compétents des deux régions à formuler le concept et le contenu de la coopération au niveau de la base en vue de créer une opinion publique qui comprend et soutient toute mesure qui pourrait être prise dans le sens de renforcer les liens de coopération entre les parties concernées sans oublier le découragement de ces régimes face à toute contribution efficace du capital national.

- L'incapacité des systèmes politiques d'Afrique et du Monde Arabe à formuler des cadres opérationnels et à mettre en œuvre les décisions et les recommandations des institutions et des commissions conjointes de coopération au sein des deux régions, y compris les recommandations émanant des initiatives conjointes et les efforts faits par le secteur privé. Il y a lieu de se demander si cette incapacité résulte d'un manque de mécanismes et de compétences techniques ou de la pauvreté ou le manque de volonté politique.

2. Les contraintes techniques et économiques.

Ces contraintes sont notamment liées aux facteurs suivants:

- le faible niveau des échanges commerciaux entre les pays arabes et africains en général;

- le faible niveau de l'investissement arabe direct dans les secteurs public et privé en Afrique;

- les divergences sur la gestion de l'aide financière arabe offerte à l'Afrique ; certains africains soulèvent les questions sur la nécessité d'impliquer la partie africaine dans la gestion des agences arabes privées de financement au développement alors que certains arabes pensent que cette question devrait être confiée au Secrétariat Général de la Ligue Arabe;
- La politique de l'aide arabe n'a pas une vision stratégique pour le renforcement du rôle du secteur privé en Afrique et dans le Monde Arabe qui lui permettrait de tirer profit de l'assistance pour le développement. L'aide a surtout été utilisée pour l'achat d'équipements technologiques et techniques dans les pays développés par le biais des compagnies multinationales ; ce qui accru la dépendance sur les pays développés et a empêcher le secteur privé d'Afrique et du Monde Arabe l'opportunité de s'investir dans ces activités et de tirer profit de leurs revenus;
- L'émergence de critiques par les africains sur la nature et le rôle de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique où il a été constaté qu'il serait plus approprié de transférer les fonds arabes destinés à l'Afrique à la Banque Africaine de Développement à Abidjan pour la gestion de ces ressources financières. En revanche, certains arabes voient la nécessité de confier la gestion de ces ressources financières aux institutions arabes, comme ces ressources sont originaires des pays arabes tels que les pays du Conseil de Coopération du Golfe;
- Manque de clarté concernant la nature de législations, les mesures incitatives, les garanties en matière d'investissements surtout dans les pays africains;
- Manque de données et d'informations sur les opportunités d'investissements en Afrique;
- Difficultés de transfert de fonds dans certains pays africains et manque de politiques économiques et financières rassurantes et constantes, en plus de l'instabilité politique à la lumière des coups d'Etats, les conflits et les guerres civiles;
- Manque de liens réguliers et institutionnels de communications entre les composantes du secteur privé en Afrique et dans le Monde Arabe;

- Multiplicité d'institutions, d'initiatives sur la fourniture de l'aide des pays arabes en faveur de l'Afrique (Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, le Fonds arabe d'assistance technique aux pays arabes et africains, le Fonds de l'OPEP, le Fonds arabe pour le Développement économique et social et l'Aide arabe à travers les institutions internationales) qui sont accompagnées par le manque de coordination institutionnelle ou l'absence de dispositions et des priorités qui s'adaptent aux exigences de la situation régionale et internationale au niveau du développement. Sans parler du manque de données pour analyser et faire le suivi des décisions et des mesures prises au niveau exécutif économique, financier, social et culturel.

II ème Partie: Les perspectives pour le développement de la coopération économique et commerciale afro-arabe « les Priorités et les opportunités ».

Notre présentation tentera à ce stade d'indiquer les mesures qui devraient être prises par les responsables politiques afin de préparer le terrain pour le renforcement de la coopération économique et commerciale afro-arabe, et ensuite nous essayerons de faire une présentation initiale sur les priorités et les possibilités visant à améliorer une telle coopération en se référant aux priorités proposées par le secteur privé, ainsi que l'exposition de quelques expériences réussites qui ont pu surmonter certains obstacles qui entravent la coopération en général.

I. le rôle des décideurs publics: « les fonctions d'un cadre et d'une vision politiques».

Il ne fait aucun doute que le cadre politique dans lequel travaille le système de la coopération économique et commerciale afro-arabe, représenté par les décideurs de la coopération dans les pays concernés, qu'ils soient des hommes politiques ou des administrateurs, sont dans une large mesure, responsables de l'évaluation des obstacles qui entravent la coopération et des solutions nécessaires pour les surmonter.

On peut noter d'abord que la partie arabe a récemment compris l'importance de la restauration du processus de coopération afro-arabe.

Dans son communiqué final, le Sommet arabe qui s'est tenu en mars 2001 à Amman en Jordanie, a appelé les dirigeants arabes à discuter les différents aspects de la coopération afro-arabe tout en soulignant l'importance de la poursuite des efforts visant à renforcer cette coopération et à supprimer les obstacles par l'organisation des réunions permanentes de ses organes ainsi que la mise en œuvre des programmes d'intérêt commun pour les 2 parties.

De plus, les résolutions prises par la Commission permanente pour la coopération afro-arabe, lors de sa 14^{ème} session qui s'est tenue au Caire en mars 2010, confirment l'importance de poursuivre la coopération politique et sécuritaire entre les deux régions, la réactivation des activités de coopération entre les deux organisations (la Ligue Arabe et l'Union Africaine), notamment en mettant l'accent sur l'importance de la rotation de la réunion ministérielle conjointe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh, en Egypte, du 14 au 15 Février 2010. Cela inclut également l'adoption du plan d'action conjoint sur le développement agricole et sur la sécurité alimentaire, ainsi que la mise en place d'une unité pour mettre en œuvre ce plan, sans parler de l'évaluation des activités de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique ainsi que le Fonds Arabe d'Assistance Technique dans les pays africains.

Après cela, le 2^{ème} Sommet afro-arabe, qui s'est tenu en Libye en octobre 2010, 33 ans après le 1^{er} Sommet tenu au Caire en 1977, a également confirmé qu'il y a une volonté sérieuse de la part des deux parties à développer le niveau de coopération entre les deux régions comme l'était lors du lancement du Sommet du Caire. Au cours de ce Sommet, un projet de «partenariat stratégique afro-arabe» a été présenté sur quatre domaines prioritaires, à savoir: l'action politique pour la paix et la sécurité; la promotion du commerce et des investissements; l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que la coopération sociale et culturelle. Chacun de ces domaines renferme les priorités suivantes:

- Dans le domaine de la coopération politique: le but de la stratégie est d'activer le dialogue politique afro-arabe à tous les niveaux pour promouvoir un

partenariat solide et durable entre les deux régions, tout en s'appuyant sur le soutien institutionnel de l'Union Africaine et de la Ligue Arabe.

Cette stratégie aura pour but de renforcer le partenariat et la solidarité afro-arabe en vue de la promotion de la paix et de la sécurité dans les deux régions et dans le monde en général, sur base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les Etats, la coordination régulière entre les deux régions afin d'assurer l'harmonisation des politiques et des actions au niveau international, en particulier au sein des Nations Unies et dans d'autres forums internationaux.

Ces deux régions doivent coordonner leurs efforts quant à la gouvernance économique mondiale, à la lutte contre l'occupation étrangère, le terrorisme, la criminalité transnationale, le trafic d'êtres humains et de médicaments, le piratage et d'autres menaces à la sécurité régionale et internationale et à la paix ; il doit y avoir aussi une coordination dans l'échange d'expériences pour le règlement des conflits par des moyens pacifiques et par l'établissement des mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits ainsi que la promotion de la culture de la paix par une action commune visant à prévenir et à trouver des solutions aux conflits et aux différends dans les deux régions. La stratégie vise aussi les activités post-conflit en termes de construction et de développement qui ont pour but de mettre en place un mécanisme africain d'appui aux efforts de l'Union Africaine et de la Ligue des Etats Arabes dans le maintien de la paix tout en organisant des réunions au sein des institutions concernées, des organisations de la société civile, des parlements etc.

- Dans le domaine de la coopération économique, commerciale et financière: la stratégie afro-arabe cherche à intensifier la coopération afro-arabe dans les domaines économique, financier et commercial et dans les autres secteurs liés au développement fondé sur les principes de solidarité, d'interdépendance. Ces principes contribuent au développement des relations bilatérales tout en s'appuyant sur les réalisations positives des stratégies, des programmes et des institutions-clés établies dans les deux régions au cours des trois dernières décennies comme l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le

Développement de l'Afrique (NEPAD), des regroupements économiques régionaux, les zones de libre-échange et les unions douanières. Cela implique également le renforcement du partenariat pour les intérêts bilatéraux, tout en assurant la satisfaction des deux parties; le développement de l'intégration et de la promotion de l'autonomie des pays de ces régions afin de parvenir à un développement rapide et durable en Afrique et dans le Monde Arabe, conformément aux visions dans les domaines suivants:

A) Promotion de l'Investissement:

L'accord permettra d'améliorer la gouvernance économique et le climat d'investissement en vue de permettre aux pays arabes et africains de renforcer leurs potentiels économiques et leur compétitivité sur les marchés mondiaux et d'attirer les investissements directs étrangers, de mobiliser des fonds pour les grands projets déjà établis au niveau régional et sous-régional afin d'encourager l'intégration économique et la participation du secteur privé dans le développement économique des deux régions à travers la création d'un environnement propice.

B) Le Commerce:

Il est prévu que la stratégie devrait stimuler le commerce entre les pays africains et arabes comme un moyen de promouvoir le développement durable, de créer des opportunités d'emploi, d'augmenter les revenus, d'améliorer les conditions de vie des citoyens, d'aider à réduire le taux de pauvreté dans les deux régions et de promouvoir la coopération dans le contrôle de qualité et des normes.

C) Les infrastructures de transports et des communications:

La stratégie renforcera la coopération par la modernisation et la construction des infrastructures comme une condition préalable à la réalisation du développement durable afin d'améliorer la productivité, les flux de commerce, les communications, le tourisme et les échanges entre les peuples des deux régions.

D) La construction des sociétés du savoir:

La stratégie contribuera à intensifier la coopération bilatérale et à soutenir le processus de construction des sociétés du savoir et de l'exploitation efficace des technologies de l'information et de la communication pour le développement social et économique afin d'atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM).

E) Le pouvoir:

La stratégie met l'accent sur la nécessité d'une coopération dans le domaine du développement, de l'exploitation et de la gestion des ressources énergétiques, y compris des ressources nouvelles et renouvelables, à travers des investissements conjoints, de l'échange d'expériences, du renforcement des capacités, des recherches conjointes et du transfert de technologie.

F) L'environnement et les ressources en eau:

Le renforcement de la coopération suppose aussi l'affrontement des grands défis environnementaux par la coordination des positions communes des deux régions lors des forums internationaux sur les changements climatiques et d'autres questions environnementales et la lutte contre la sécheresse et la désertification.

- Dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire: la stratégie vise à promouvoir le développement par des changements positifs et durables sur le plan de la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes au sein des deux régions. Elle vise aussi à combler l'écart entre le niveau de croissance de la production agricole et de la population et de réduire l'incidence de la faim par le biais de l'établissement d'une politique de cohésion par la fourniture de denrées alimentaires en visant la qualité et la sécurité alimentaire, le renforcement des investissements nationaux et étrangers. La stratégie cherche aussi à diversifier les économies régionales, le développement des politiques claires pour faire face aux crises et l'usage des systèmes d'alerte précoce pour protéger la production alimentaire face aux catastrophes naturelles et aux insectes migrateurs à travers la prise des mesures pour réduire les pertes après récolte.

- Dans le domaine de la coopération sociale et culturelle: la stratégie met l'accent sur l'importance de soutenir les efforts individuels et collectifs des pays africains et arabes , de promouvoir le développement social et de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement relatifs à la réduction du taux de pauvreté, à l'accès universel à l'enseignement primaire, à la réduction du taux de mortalité maternelle et infantile, à la réduction de la faim et à la lutte contre les épidémies telles que le VIH/SIDA, la tuberculose et d'autres maladies.

La stratégie met l'accent sur la nécessité de créer une culture de forte collaboration à travers un dialogue effectif , d'encourager les échanges culturels à travers les arts et les sports, d'organiser périodiquement les festivals culturels communs, d'assurer une meilleure communication entre les peuples d'Afrique et du monde arabe d'une part, afin de promouvoir une meilleure compréhension, et d'autre part d'encourager les échanges et les communications entre les acteurs indépendants, y compris des syndicats, des associations professionnelles, le secteur privé, les organisations de la société civile, les organes des médias, les écoles, les universités, les clubs sportifs et d'autres.

Les décisions ci-haut mentionnées de la Commission permanente et le contenu du projet de stratégie conjointe montrent la nature de la prise de conscience des responsables des différents aspects de la coopération entre l'Afrique et le Monde Arabe, dans le but de surmonter les obstacles entravant la coopération. De notre part, nous tenterons de définir les visions et les priorités, que nous pensons que ces responsables doivent adopter en fonction de la nature des contraintes que nous avons abordées dans la section précédente comme suit:

- Réactiver le rôle de la Commission permanente, en tenant compte des recommandations et des décisions au niveau des médias et la promotion de ces recommandations dans le milieu académique et du secteur privé dans les pays des deux régions.

- Faire preuve d'intérêt dans la mise en place des centres d'information et des services pour la qualité de la recherche, la promotion des affaires et des institutions d'investissement.

- Réactiver la communication entre la Ligue Arabe et l'Union Africaine représentés par leurs organes compétents sur les questions de coopération économique et commerciale, en particulier les efforts de l'Union Africaine dans l'organisation des questions de coopération commerciale et économique en Afrique.

- Réactiver la coopération avec l'Union Africaine sur les différends frontaliers en Afrique en vue de s'orienter vers une entente et une attitude cohérente sur les principales questions politiques et sécuritaires d'intérêt commun comme la lutte contre l'extrémisme, le terrorisme, la corruption, le renforcement des droits de l'homme, la résolution des problèmes des personnes déplacées, l'asile régional et la mise en application de la Convention de l'Union sur la coopération transfrontalière connu sous le nom de "Convention de Niamey".

- Promouvoir la coopération avec l'Union Africaine dans la mise en place du Centre de l'Union Africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit.

- Renforcer les activités parlementaires conjointes, notamment en appuyant les activités de l'Association des Sénats, Shoora et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe, à travers l'adoption de ses visions pour promouvoir le commerce et la coopération économique entre les deux régions, en particulier la proposition de l'ASSECAA concernant la création d'un bloc commercial afro-arabe «AATB » en sigle sur base des recommandations des réunions des chambres de commerce et d'industrie d'Afrique et du Monde Arabe (en Afrique du Sud en 2008 et au Bahreïn en 2010).

- Assurer une coopération effective par la création d'une université africaine dans le cadre du renforcement du partenariat scientifique en termes de recherches universitaires entre les universités arabes et africaines.

- Faire la coordination du projet de la Charte de la Renaissance culturelle africaine qui doit être signé dans le cadre de l'Union Africaine.

- Assurer une coordination commune sur la construction d'un avenir durable pour les industries extractives en Afrique, dans le cadre de la Déclaration d'Addis-

Abeba par les ministres africains des Ressources minérales sur la construction d'un avenir durable pour les industries extractives en Afrique.

- Réactiver et coordonner la coopération dans le cadre de l'initiative de paix de l'Union Africaine et du Conseil de sécurité des Nations Unies.

- Coordonner les positions des pays arabes concernant les affaires africaines, tout en assurant l'organisation des réunions régulières des responsables arabes sur les affaires africaines et vice-versa, comme celles tenues une fois par mois à Bruxelles par les responsables de l'Union Européenne en charge des affaires africaines afin de prendre une position commune sur les diverses questions africaines.

- Mettre en œuvre l'idée de la création d'une Organisation afro- arabe de financement et d'investissement qui avait été proposée par le Koweït, lors de la dixième Session de la Commission permanente pour la Coopération afro- arabe, qui s'est tenue au Koweït en juin 1989; l'idée n'a pas vu le jour en raison des réserves émises par certains pays arabes.

- Les responsables des deux régions devraient continuer à mettre l'accent sur l'idée de la coopération afro- arabe sur plusieurs concepts, notamment que:
A) - Cette coopération comporte des rapports à deux volets selon que chaque partie assume ses responsabilités spécifiques liées à la nature de son potentiel politique et économique, et les éléments positifs qu'elle peut apporter aux relations, loin des notions de dépendance et des attitudes négatives.

- B) - La diplomatie liée à l'octroi des aides est l'un des outils de la mise en œuvre de la politique étrangère et ne peut donc pas être un outil neutre. Bien que l'aide arabe ne se caractérise pas en général par le système d'exploitation, elle fait néanmoins preuve d'absence de vision stratégique ou des priorités claires.

II. Les domaines de renforcement de la coopération et des opportunités

Dans le cadre de l'élimination des obstacles qui entravent la coopération que nous avons mentionnés dans la section précédente, une question centrale se pose sur la question de la coopération afro-arabe: Est-il possible de prendre des

mesures concrètes qui peuvent stimuler la coopération à l'heure actuelle pour atteindre ce but prometteur dans un future proche?

La réponse à cette question est oui, nous pouvons parler de nombreux domaines et des mesures concrètes qui peuvent être prises afin d'encourager et renforcer la coopération et ces domaines sont les suivants:

a) Le domaine commercial:

1 - Réduire les restrictions douanières au sein des 2 régions et faciliter leurs procédures dans le but d'encourager le commerce, et dans le même temps prendre des mesures compensatoires pour faire face aux effets néfastes sur certains pays concernés, suite à une telle réduction.

2 - Développer les programmes de coopération technique dans le domaine des politiques commerciales afin de permettre aux institutions arabes et africaines de discuter sur une base légales des réformes qui ont été faites et réexaminer leurs impacts potentiels sur les accords commerciaux.

3 – Mettre l'accent sur les informations commerciales fournies à la fois par les gouvernements et le secteur privé en créant un réseau afro-arabe d'informations en coopération avec les institutions internationales telles que: "l'Association internationale des institutions gouvernementales et commerciales dans les pays en développement", "la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)", «le Programme des Nations Unies pour le Développement" et "le Centre pour le commerce international ". Le réseau utilise les technologies les plus récentes dans le domaine des télécommunications qui sont actuellement disponibles à des prix raisonnables, sans parler de la possibilité d'établir un Centre ou une Unité de recherche spécialisée dans l'étude des relations afro-arabes, surtout celles qui ont trait au renforcement de la coopération économique et commerciale.

4 - Grâce aux centres de promotion du commerce, les pays arabes et africains peuvent obtenir des informations adéquates sur les lois en vigueur dans tous les pays africains dans le domaine de l'investissement étranger; ce qui leur permettrait de promouvoir les affaires ou d'encourager la création des

entreprises mixtes. L’Egypte, la Tunisie, le Maroc et l’Algérie ont mis en place de nombreux centres de ce type.

5 - Améliorer la compétitivité des secteurs économiques qui pourrait accroître les exportations des deux régions.

6 - Améliorer le climat d'investissement, en particulier dans les pays africains et assurer le renforcement de l'efficacité des institutions publiques et des contacts directs entre les chambres de commerce africaines et leurs homologues arabes.

7 – Promouvoir la création d'une maison de compensation au sein des deux régions dans le domaine du commerce, puisque la majorité des pays africains et certains pays arabes ont du mal à obtenir des devises.

8 - Trouver des moyens de financement du commerce au sein des deux régions, où il n'y a pas d'institutions pour financer le commerce, à part des financements à court terme. Parmi les suggestions qui peuvent être faites à cet égard, on peut citer la création d'une Fondation afro-arabe de financement, le renforcement de la coopération entre les banques centrales et la mise en place de solides institutions financières conjointes pour assurer les investissements.

9 - Encourager la création des entreprises conjointes, notamment dans les domaines agricole et industriel, du fait qu’il ya un énorme potentiel entre l’Afrique et le Monde Arabe dans ce secteur.

10 - Réactiver les recommandations de la 10ème Session de la Commission permanente pour la coopération afro-arabe notamment la finalisation de l'étude sur la mise en place d'une zone d'échanges préférentiels entre les pays arabes et africains, en tenant compte du fait que le projet de Convention pour la création d'une telle zone, qui avait été présentée au cours de la 8ème session de la Commission tenue à Damas en janvier 1986, ainsi que la 9ème session tenue au Burkina Faso en décembre 1986, n'ont pas encore abouti à prendre une décision sur la question.

11- Promouvoir l'indigénisation des industries de consommation dépendant des matières premières disponibles dans certains pays africains et arabes, qui peuvent

exporter à l'intérieur et à l'extérieur des deux régions, telles que les industries sucrières, les industries des textiles, du coton, du cacao, du café, de la viande, des produits laitiers, des fourrages, du caoutchouc, des huiles végétales et des équipements.

12 – Faire l'étude des moyens économiques et scientifiques les plus efficaces pour établir un modèle de coopération afro-arabe ou de l'intégration régionale en vue de la promotion d'expériences similaires, notamment l'expérience du Groupe andin en Amérique latine et l'ASEAN en Asie. Ces modèles sont fondés sur la perspective de «l'intégration pour le développement». Il est à noter qu'un tel modèle peut prendre l'une des deux formes: soit par la libération des forces du marché dans les pays pour être en mesure d'organiser leurs structures économiques à la disposition des politiques internes afin d'harmoniser et de coordonner le travail de ces forces dans le but d'atteindre les objectifs de la coopération; ou bien de se concentrer sur la coordination entre les secteurs spécifiques ou des projets économiques, plus particulièrement des projets similaires.

Certains peuvent considérer la coordination sectorielle comme l'un des meilleurs moyens de coopération entre les pays développés, car elle est connue pour ses structures défectueuses en termes de leurs secteurs de production; ce qui conduit à l'échange commercial à faible niveau et les co-entreprises ne sont généralement pas affectées par la macroéconomie, car elles sont flexibles dans la réalisation des intérêts de toutes les parties. En outre, les pays relativement riches qui sont impliqués dans cette coordination ne sont pas seulement les bailleurs de fonds, mais ils contribuent aussi à la supervision et à la gestion de projets et des entreprises conjointes qui contribuent à compenser le déficit de la balance des paiements dans les pays pauvres et à contribuer à la création d'emplois.

b) Le tourisme:

De nombreuses études et statistiques primaires confirment que le tourisme est l'un des secteurs prometteurs dans le cadre de la coopération afro-arabe. Il n'y a aucun doute qu'il y a de grands potentiels à promouvoir le tourisme arabe en Afrique, surtout s'il est possible de surmonter certains obstacles liés à l'octroi des

visas, car certains pays, par exemple, ont peur de la circulation de main-d'œuvre étrangère, ainsi que l'insuffisance des vols aériens réguliers dans de nombreux pays arabes et africains.

De plus, les deux parties n'ont jamais été intéressées à promouvoir le tourisme et l'ouverture des bureaux de tourisme. Il a été observé qu'au cours de ces dernières années il ya un intérêt croissant pour le potentiel touristique entre les pays arabes et africains en raison des mesures strictes américano-européennes d'accorder des visas touristiques pour les arabes et les africains suites aux événements du 11 septembre; ce qui a détourné un grand nombre des touristes vers des zones touristiques des pays arabes et africains.

La proximité géographique des deux régions permettant sans doute le développement du tourisme, il est donc important de lancer des efforts intensifs de chaque côté pour promouvoir son potentiel touristique.

Certains investisseurs arabes ont déjà commencé des tentatives à mettre en place des projets touristiques en Afrique, en particulier dans la région de l'Afrique australe.

Il est généralement reconnu que le secteur du tourisme en Afrique est de plus en plus promoteur, surtout le marché sud-africain, qui est devenu une attraction touristique particulière. Le nombre de touristes en Afrique est près de 18 millions de personnes par an. Le taux d'absorption du tourisme en Afrique a évolué de manière raisonnable, mais sa part dans le tourisme international reste généralement modeste; près de 2,9% et de 1,7% des revenus gagnés par l'Etat. Le fait est que le nombre de pays africains considérés comme des destinations touristiques sont très limités et sont concentrés principalement dans les pays du Nord et du Sud de l'Afrique ainsi que dans d'autres pays tels que la Gambie, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, etc.

Il a également été constaté qu'au cours de ces dernières années, l'activité touristique a connu un essor considérable au sein des pays africains, car elle a atteint 47,8% du volume touristique étranger en Afrique. Une grande exposition

touristique africaine se tient tous les deux ans avec la participation de certains pays arabes.

c) Culture et média

L'intégration de la coopération afro-arabe signifie aussi qu'il y a un besoin urgent de stimuler la coopération dans les domaines de la culture et des médias. Dans le monde d'aujourd'hui, ces domaines ont des impacts considérables dans la formation des tendances critiques de l'opinion publique à travers le monde. A cet égard, certaines mesures ont été prises pour promouvoir la coopération culturelle et médiatique entre les pays d'Afrique et du Monde Arabe. Ces mesures comprennent des efforts considérables consentis par certains pays arabes, notamment l'Egypte, l'Algérie, la Libye, l'Arabie Saoudite, le Soudan et le Yémen, en termes d'octroi des bourses d'études aux étudiants africains pour étudier dans des instituts de ces pays ainsi que la mise en place de centres culturels arabes dans certains pays africains. Un certain nombre d'accords de coopération ont été signés entre certaines agences de presse arabes et celles d'Afrique.

En outre, il y a eu des efforts pour étendre la couverture de certaines chaînes de télévision arabes par satellite pour atteindre l'Afrique. Une réunion s'est tenue au Caire en 1990, entre les chefs et les responsables des organisations des médias afro-arabes, au cours de laquelle ils ont convenu de la possibilité d'utiliser les satellites arabes et le réseau africain des communications dans l'échange de programmes de télévision et la création des centres et des stations de radio dans un pays africain pour que ce dernier soit la source centrale pour les deux régions. L'Union des journalistes africains, basée au Caire a contribué à la formation de centaines de journalistes africains au cours des deux dernières décennies dans les domaines de l'art, de la presse, de la radio et de la télévision.

Dans le même ordre d'idées, d'autres efforts ont été lancés pour renforcer les relations de coopération afro-arabe, par exemple, l'industrie du film, l'impression, l'édition et la traduction des livres les plus importants dans les domaines de l'art, de la littérature, des sciences appliquées, de la production de périodiques spécialisées en langue arabe ainsi que dans diverses langues et dialectes africains, comme l'anglais, le français, le swahili et le haoussa.

d) Les jeunes et les sports:

Les questions des jeunes et des sports sont des défis les plus importants dans la promotion de la coopération afro-arabe, d'autant plus que le secteur sportif est devenu l'un des investissements les plus promoteurs, en plus des contributions faites par des athlètes africains lors des championnats sportifs dans diverses parties du monde.

La réalité est que les arabes et les africains ont déjà compris l'importance de renforcer ce secteur comme un des éléments importants de leurs relations de coopération. Les deux parties avaient signé un accord de coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports en 1985, par le Conseil des ministres arabes de la Jeunesse et des Sports et le Conseil supérieur du sport en Afrique. La Déclaration du Caire sur la jeunesse afro-arabe et le programme sportif a été annoncée en septembre 1991, en marge du 5ème tournoi africain. De tels accords ont identifié les cadres de coopération entre les deux parties. Les ministres arabes et africains de la Jeunesse et des Sports se sont rencontrés en Tunisie en 1992 en marge de la Foire commerciale afro-arabe et ont convenu de coordonner leurs positions auprès des Fédérations et des organisations internationales, de travailler sur la création d'un Centre africain de médecine du Sport, d'organiser des jeux sportifs afro-arabes. En outre, une réunion conjointe des ministres se tient tous les quatre ans ainsi que l'organisation des réunions coïncidant avec chaque tournoi africain ou arabe. Mais la majorité de ces programmes n'ont pas encore été mis en œuvre. On espère donc que ces efforts seront activés par la prise des mesures efficaces et des procédures légales de la part des deux parties.

Il est donc nécessaire d'anticiper les perspectives et les idées pratiques sur la façon de permettre au secteur privé d'établir des projets d'investissement économiquement viables et sûrs dans le domaine de la jeunesse et du sport. C'est sans doute l'une des tâches confiées à la fois au secteur privé, aux organes exécutifs et aux décideurs dans le monde arabe et africain.

III. Le rôle du secteur privé: «Priorités d'action et de vision pour le partenariat».

La réalité liée au rôle du secteur privé indique la modeste contribution de ce secteur à l'amélioration du commerce et à la coopération économique afro-arabe en général. Il ne peut être le seul responsable à cet égard, comme il est bien connu que les capitaux ne sont attirés que dans un climat favorable aux investissements. Mais, un examen plus attentif sur les points déjà mentionnés concernant les éléments de la coopération afro-arabe, les contraintes et les possibilités de développer cette coopération afin de surmonter ses contraintes indique que le secteur privé peut jouer un rôle important dans la promotion des relations de coopération en partenariat avec les organismes officiels dans les deux régions. En règle générale, nous pouvons à cet égard nous référer à quelques étapes et priorités suivantes qui peuvent être adoptées par le secteur privé africain et arabe:

- Le secteur privé peut encourager et soutenir la création de base de données sur le commerce et l'environnement d'investissement dans les pays africains et arabes, tout en indiquant les effets politiques, géographiques et démographiques du secteur privé sur le commerce et les investissements en général. Cette question occupe sans doute une grande priorité en matière d'encouragement des capitaux afro-arabes pour se lancer directement dans la promotion de la coopération afro-arabe au niveau économique et commercial.

Nous avons tenté dans ce papier de fournir un exemple concret des données et d'informations relatives à l'environnement d'investissement en Afrique et dans le Monde arabe. Il ya généralement un grand nombre de données pertinentes qui peuvent être recueillies, classées et analysées sur la base des méthodologies habituellement adoptées à cet égard.

- Le secteur privé prend en charge la consolidation des liens avec les organismes officiels et ses commissions qui s'occupent de la coopération économique et commerciale dans le cadre de la structure institutionnelle des relations afro-arabes.

- Le secteur privé peut exercer un rôle actif en poussant les institutions législatives nationales à promulguer des lois et d'autres mesures incitatives nécessaires visant à encourager les investissements et les flux de capitaux.

- Le secteur privé doit s'efforcer de renforcer ses liens avec les deux régions à travers les canaux de communication entre les entrepreneurs et les hommes d'affaires et leurs différents syndicats tout en organisant plusieurs réunions périodiques et régulières, en plus de l'échange d'informations dans le domaine commercial afin de stimuler la coopération.

- L'appui du secteur privé aux efforts du gouvernement des deux parties en vue d'établir un fonds ou une agence pour assurer l'investissement, la libre circulation des capitaux à travers un mécanisme efficace visant une compensation appropriée face à des risques d'investissement en général.

- Le souci du secteur privé à réactiver son rôle lié à sa responsabilité sociale, notamment les préoccupations et les problèmes de développement social et sa contribution à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de leurs capacités financières qui leur permettent de contribuer à consolider la production et la commercialisation tout en améliorant le pouvoir d'achat.

- Des initiatives du secteur privé visant à établir des salons communs de promotion du commerce, à organiser des conférences sur le commerce et à développer l'investissement et le tourisme tout en parrainant des réunions conjointes sur la culture et les médias.

IV. les modèles de réussite dans le domaine de la coopération,

Il peut être nécessaire à ce stade de souligner un fait médiatique qui indique que lorsque des informations sont connues concernant la série des obstacles qui entravent la coopération afro-arabe, il n'y a pas de volonté manifeste dans la promotion des aspects positifs de cette coopération; un défaut partagé par la plupart des acteurs impliqués dans la réalisation de cette coopération en Afrique et dans le Monde Arabe. Nous pouvons par conséquent, souligner quelques expériences réussies et des mesures qui ont été prises en matière du

renforcement de la coopération entre les deux parties par les organes concernés ou les initiatives des secteurs non officiels des deux régions.

1 – La Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique.

Cette banque a été créée en février 1974 dans le but de renforcer les liens entre les pays africains et arabes tout en soutenant la croissance économique des pays africains dans le cadre de la solidarité et de la promotion des intérêts communs. La Banque a commencé ses opérations dans quelques pays africains en mars 1975. Les fonctions de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique ont été identifiées comme suit:

- La contribution au financement du développement économique des pays africains.
- L'encouragement de la participation des capitaux arabes dans le développement de l'Afrique.
- La contribution dans le cadre de la fourniture d'une assistance technique pour le développement en Afrique.

La Banque finance des projets et des opérations d'assistance technique dans les pays africains et fournit des facilités de prêts pour ces projets. Le taux d'intérêt varie entre 1% et 4% par an, tandis que la gamme des prêts à long terme entre 18 et 30 ans. Elle accorde, en outre, une période de grâce de quatre à dix ans. La priorité des prêts est accordée au financement des projets dans le secteur agricole, les infrastructures et le développement des ressources humaines.

Depuis sa création, le financement bancaire a ciblé 42 pays sur le nombre total des pays éligibles qui bénéficient des prêts et des aides fournies, il a également ciblé certaines organisations régionales. Les prêts comprennent une grande proportion de subventions non- remboursables. Par exemple, le total des prêts nets accordés pour la période de 1975 à 2000 s'élève à 1.590 millions de dollars, dont 836 millions de dollars (52,60%) alloués au secteur des infrastructures, 476 millions de dollars (29,9%) pour l'agriculture, 116 millions de dollars (7,3%) pour l'énergie, 52 millions (3,3%), de dollars pour l'industrie, 60 millions de dollars

(3,8%) pour le secteur bancaire, 34 millions de dollars (2,1%) pour le secteur communautaire et 12 millions de dollars (0,8%) pour le secteur privé.

La banque a mis une attention particulière à l'assistance technique. Selon son récent rapport, elle a fourni un financement pour des études de faisabilité à l'appui institutionnel, aux agences gouvernementales et aux départements ainsi qu'aux organisations régionales, en plus du recrutement des experts et de l'organisation des cours de formation, tandis que les sommes consacrées à ces secteurs s'établissent à 80 millions de dollars.

La banque a également aidé à financer les dépenses de certaines expositions arabes et africaines. Elle a également participé à soutenir les exportations arabes vers les pays africains où elle a contribué avec la somme de dix millions de dollars au capital de la banque africaine d'importations et d'exportations tout en allouant 50 millions de dollars pour le financement des exportations arabes vers l'Afrique.

Plusieurs propositions ont été faites pour améliorer la performance de la banque et pour l'aider à être un facteur important dans la coopération afro-arabe. Il s'agit notamment des propositions des Emirats Arabes Unis sur la possibilité de contribuer au financement des coûts d'exploitation futurs de la Banque, notamment en termes de diversification de biens et services de manière à contribuer à élever le niveau de vie des peuples en Afrique comme c'est le cas de l'Agence internationale de développement (AID) et celui du Fonds africain de développement.

2 - Foire commerciale afro-arabe:

Cette exposition a été mise en place afin de soutenir la coopération économique et promouvoir les échanges commerciaux entre les pays arabes et africains. Le Conseil de la Ligue Arabe et le Conseil des ministres de l'Organisation de l'Union Africaine ont soutenu les recommandations de la Commission permanente (juin 1989) sur l'organisation de la foire commerciale afro-arabe. La première exposition a eu lieu en Tunisie en octobre 1993, la deuxième s'est tenue à Johannesburg en octobre 1997 et la troisième exposition s'est tenue à Dakar en avril 1999.

3 - Semaine afro-arabe des hommes d'affaires:

Cette semaine a été lancée par une volonté commune des pays africains et arabes à soutenir la coopération économique et commerciale entre les deux parties. Le Conseil de la Ligue arabe et le Conseil des ministres de l'Organisation de l'Union Africaine ont approuvé l'organisation d'une telle activité dont la première exposition a été organisée au Caire en mars 1995. Nous n'avons aucune information si oui ou non l'exposition a eu lieu depuis lors. Il a été noté que l'expérience a été couronnée de succès.

4 – L'Association des Sénats, Shoora et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA):

L'Association, qui est l'une des organisations parlementaires régionales est considérée comme l'institution la plus récente qui illustre cette coopération afro-arabe. Elle a été créée en 2004 grâce aux efforts déployés par de nombreux pays africains et arabes. Le siège du Secrétariat Général d'ASSECAA se situe à Sanaa. Bien que l'Association soit encore récente et que ses ressources sont modestes, elle a été en mesure de relever certains défis relatifs à la mise en œuvre de plusieurs activités d'intérêt commun aux deux régions. ASSECAA cherche à atteindre ses objectifs, dont notamment le soutien au bicaméralisme et aux activités parlementaires, le renforcement des relations entre les peuples des Etats membres d'ASSECAA en tenant compte des questions d'intérêt commun et en émettant des recommandations y relatives. Par exemple, l'Association organise et parraine les réunions des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Afrique et du Monde arabe. Elle contribue à l'appui des activités communautaires relatives aux domaines scientifiques et universitaires d'intérêt de l'Association. Il s'agit notamment du bicaméralisme, de la bonne gouvernance, de la démocratie, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité, de la stabilité et du développement dans les pays membres de l'Association.

L'Association organise également l'échange de visites réciproques des représentants des Conseils membres d'ASSECAA et des rencontres périodiques des femmes parlementaires des Etats membres. L'Association a récemment parrainé un projet pilote dans la promotion des jeunes chercheurs pour aborder

les questions qui intéressent l'Association dans les domaines du développement et de la stabilité. Ce projet a été lancé par l'Association en collaboration avec l'Université de Sanaa représentée par son Centre d'études politiques et stratégiques en partenariat avec l'Association qui n'était pas en mesure de lancer une telle activité avec des institutions académiques. Il est prévu que ce projet soit organisé ultérieurement dans de nombreuses universités des Etats membres de l'Association.

5 - Réunion des Chambres de commerce et d'industrie d'Afrique et du Monde Arabe:

Cette réunion est le fruit d'une coopération sérieuse entre l'Association des Sénats, Shooras et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde arabe (ASSECAA), le secteur d'affaires en Afrique et dans le monde arabe et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique. La première réunion s'est tenue en Afrique du Sud en 2008, tandis que la seconde a eu lieu à Bahreïn en 2010. Nous présentons maintenant ce papier à la troisième réunion qui se tient au Maroc à ce mois de novembre 2012. En fait, en regardant les exposés présentés lors des deux réunions précédentes, la réalité confirme que cette initiative relativement récente a de nombreuses approches pratiques pour le développement de la coopération économique et commerciale entre l'Afrique et le Monde Arabe.

Parmi les objectifs les plus importants que la réunion veut atteindre est la conclusion d'un accord sur la création d'un bloc commercial afro-arabe appelé "AATB" en sigle. Ce projet pourrait apporter une grande contribution à la coopération afro-arabe s'il voit le jour dans un proche avenir. En outre, les réunions mentionnées ci-dessus ont également présenté une série de recommandations sur la coopération économique et commerciale entre les deux parties. Peut-être, ce qui distingue cette réunion est la présentation des exposés de travail qui confirment la volonté d'élargir ses perspectives sur l'avenir de la coopération.

V. Les expériences de certains investisseurs arabes en Afrique:

1 – La Société « Dubai Ports World Corporate » : La société a signé un accord au mois d'octobre 2007 pour l'exploitation et le développement des terminaux à conteneurs de Dakar au Sénégal et la société possède environ 90% des actions du port de Dakar évaluées à près de 75 millions d'euros. Elle possède également un certain nombre d'hôtels en Afrique du Sud.

2 – La compagnie des télécommunications (Emirats Arabes Unis): Cette compagnie des Emirats travaille sur le marché africain depuis 2005 et elle possède neuf réseaux de téléphonie mobile en Afrique. Elle travaille en partenariat avec des gouvernements et du secteur privé de ces pays. Elle fait des négociations dans un certain nombre d'autres pays africains afin d'obtenir une licence d'investissement.

3 – La société d'investissement de Ras El-khaimah pour les métaux (Emirats Arabes Unis): Cette société a commencé ses travaux en partenariat avec le secteur privé local et étranger en avril 2007 avec un investissement de 30 millions de dollars. Elle a acquis le droit d'exploitation des mines de cuivre, de cobalt et de chaux dans la région de Lubumbashi en République Démocratique du Congo.

4 – Le Groupe El-Kharafi (Koweït): Ce Groupe a investi en Afrique depuis l'année 1990 dans le secteur du tourisme, de la construction, de la gestion d'hôtels et dans le secteur agricole avec des investissements de 500 millions de dollars.

5 – La Compagnie de téléphonie mobile Zain (Koweït): Cette Compagnie a acheté en 2007, 75% des actions de la société " Western Telesystems Limited" basée au Ghana d'un coût de 120 millions de dollars. La compagnie Zain travaille en partenariat avec le secteur privé et les gouvernements dans 15 pays africains. Jusqu'en 2008, elle a investi dans le continent africain, environ 7 milliards \$ et elle a 36,9 millions d'abonnés. Elle est considérée comme une compagnie leader des télécommunications dans 11 pays sur 15 pays africains où elle existe.

6 – La Société afro-koweïtienne d'investissement (Koweït): depuis 2006, la société a investi en Afrique (au Sénégal surtout) dans les secteurs de la finance, de l'immobilier et du tourisme avec les investissements de 155 millions d'euros dans ces pays (le Sénégal, l'Algérie et le Maroc).

7 – Le Groupe ONA (Omnium Nord Africain) du Maroc: les activités du Groupe en Afrique comprennent l'industrie alimentaire, l'exploitation minière et des métaux ainsi que les banques. La compagnie minière affiliée au Groupe ONA travaille en République Démocratique du Congo, en partenariat avec la compagnie congolaise Costamin qui dispose de deux licences d'exploration pour le cobalt. La compagnie Cristal affiliée au même Groupe en partenariat avec la compagnie française Lisor a obtenu 34% des actions de la société africaine de « raffinerie » spécialisée dans le raffinage du pétrole.

8 - La Compagnie marocaine de téléphonie mobile: Cette compagnie a acquis en 2006, 51% du capital de la compagnie de téléphonie mobile "ONATIL Telecom" (Burkina Faso) d'une valeur de 220 millions d'euros, et en 2007, elle a acquis 51% du capital de la compagnie de téléphonie mobile «Gabon Telecom» basée au Gabon d'une valeur de 61 millions d'euros et elle a également acquis 51% du capital de la compagnie «SOTILMA» basée au Mali en janvier 2009 avec une valeur de 252 millions d'euros . La compagnie de téléphonie mobile « Maroc Telecom » opère dans ces trois pays, en partenariat avec le secteur public.

9 – La banque commerciale «Attijariwafa Bank» du Maroc: La banque a une succursale au Sénégal et elle est classée au premier rang avec une part de marché d'environ 29%. Cette banque marocaine a acheté 51% du capital de la Banque Internationale du Mali, la deuxième plus grande banque au Mali. La Banque a conclu en novembre 2008 un contrat d'achat de toutes les branches de la société française "Crédit Agricole" basée en Afrique. Grâce à cet accord, la Banque a été en mesure d'acheter la majorité des parts du réseau bancaire de 5 banques africaines d'une valeur de 250 millions d'euros.

10 – La compagnie de téléphonie mobile Orascom Telecom (Egypte): La société opère au Zimbabwe et a établi en 2008 la compagnie «Globe Tilsel» en vue d'investir dans les réseaux de téléphonie mobile en Afrique. La société a également pu acquérir trois sociétés au Burundi, en République centrafricaine et en Namibie.

11 – La Compagnie « El- Sewedy Cables » d'Egypte: La société a investi dans le secteur de l'énergie et de l'électricité en Afrique et a établi des usines pour la production des unités de mesure d'énergie électrique ainsi que de ses accessoires

au Ghana, en Zambie, en Ethiopie, au Kenya, au Nigeria, en Sierra Leone et en Ouganda.

12 – La société "Arab Contractors" d’Egypte: La société a investi dans la construction des routes et des bâtiments au Nigeria, au Ghana, en Guinée Equatoriale, au Bénin, au Cameroun, au Tchad, au Botswana, au Rwanda et en Ouganda. La société a commencé ses activités en Afrique en 1991 avec un capital de 100 millions de dollars. Cette société travaille en partenariat avec le secteur privé africain.

VI. L’avenir du commerce et d’investissement en Afrique

A. Situation actuelle de l’économie africaine

Les pays africains ont récemment connu la plus forte croissance du PIB et le plus bas taux d’inflation. En 2007, le taux de croissance économique s’est élevé à 6.5%, tandis que la macro-économie, la performance des politiques économiques s’est améliorée. La demande des matières premières africaines a augmenté. Les flux de capitaux étrangers, qui ont été à la hausse, se sont élevés à 13.8 milliards de dollars en 2003, 18 milliards de dollars en 2005, 38.8 milliards \$ en 2006 et 58 milliards \$ en 2007.

Selon un Rapport des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement, cet accroissement est dû à la hausse des prix prohibitifs des produits de base, la hausse des revenus des investissements directs étrangers y compris, les projets d’exploitation des ressources naturelles qui s’élèvent à 31% en 2007. Cela a contribué à l’augmentation des devises étrangères dans plusieurs pays d’Afrique. Depuis 2006, l’Afrique a connu une tendance de réduction du fardeau global de la dette prévue par une initiative lancée par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, en collaboration avec les bailleurs de fonds régionaux et internationaux, dont la Banque Africaine de Développement. En vertu de cette initiative, 22 pays du monde ont décidé d’effacer la dette extérieure africaine d’environ 50 milliards de dollars; ce qui a contribué à l’allègement de la dette extérieure de l’Afrique, permettant ainsi 62 pays africains de réduire leurs dettes extérieures globale d’environ 68,4 milliards de dollars, soit environ 50% de leur PIB à la fin de 2007.

B. Les partenaires commerciales et d'investissement de l'Afrique.

Il est évident qu'au cours des deux dernières décennies, plusieurs puissances internationales ont tenu à établir des liens de coopération économique et commerciale avec l'Afrique et la réalité est que ces relations sont devenues plus fortes par rapport à celles qui liaient les pays du continent avec leurs anciens colonisateurs. Parmi ces puissances, il y a la Chine, l'Union Européenne et les Etats-Unis. Il serait plus important à ce point d'examiner les plus importants caractères de ces relations qui pourraient aider à utiliser l'expérience de ces pays dans l'établissement des liens économiques solides entre l'Afrique et le Monde Arabe.

1. Le partenaire européen

L'Union Européenne est considérée comme le plus grand partenaire de l'Afrique, puisque le volume des échanges commerciaux entre l'Afrique et l'Union Européenne s'est élevé à 200 milliards d'Euros en 2006.

Les relations commerciales Afrique-Union Européenne sont marquées par la disponibilité des conditions favorables qui servent d'intérêts des pays de l'Union Européenne telles que « la politique commerciale préférentielle » héritée des colonisateurs européens en Afrique; une politique que l'Organisation Mondiale du Commerce a l'intention d'invalider.

Il est connu que la plupart des pays africains dépendent sur le marché européen pour l'exportation de leurs produits. De même, les pays européens s'appuient fortement sur l'Afrique dans l'importation des matières premières, en particulier dans le domaine des mines, de l'énergie et des minerais rares.

La réalité est que l'Union Européenne est confrontée à une concurrence acharnée de la Chine et des Etats-Unis qui ont ressenti le besoin urgent de renforcer leur présence politico-économique en Afrique. La question est devenue une priorité dans les agendas des pays européens qui tentent de reconsidérer leurs politiques économiques et commerciales vers l'Afrique. Le problème est que ces politiques se concentrent traditionnellement sur l'importation des matières premières et des produits de consommation, puis l'exportation de ces produits transformés vers leurs pays d'origine, tout en ne portant aucune attention à l'amélioration des infrastructures de production et de l'investissement à travers la création des

entreprises d'investissements pour l'exploitation de ces ressources naturelles et les exporter pour constituer une valeur ajoutée aux économies africaines.

2. Le partenaire américain

Les Etats-Unis croyaient au cours des dernières décennies, qu'il était inutile de faire le commerce avec l'Afrique en raison de l'influence dominante de l'Europe ou la croyance selon laquelle la participation du continent dans le commerce mondiale était insignifiante.

Cependant, ce point de vue a relativement changé depuis le début des années 90, notamment en 1996, avec la visite du Secrétaire d'Etat d'alors, Warren Christopher dans certains pays d'Afrique. D'autres visites ont été effectuées par les autorités américaines dont la plus importante est celle de l'ancien Président américain Bill Clinton à 6 pays africains. Puis vint le Sommet Afrique-Etats-Unis qui s'est tenu en Amérique en 2000 où le Président Clinton a appelé à l'effacement de la dette extérieure de l'Afrique qui s'élève à 70 milliards de dollars.

Le volume des échanges commerciaux entre l'Afrique et l'Amérique a augmenté de 7 milliards de dollars en 2011; le volume des nouveaux investissements américains en Afrique s'élevait à 302 milliards de dollars en 2010, dont la majeure partie a été affectée à des entreprises énergétiques. L'administration Obama a récemment défini ce qu'elle a appelé « document de stratégie d'action » qui porte principalement sur l'établissement du partenariat avec l'Afrique. Un Conseil américain des affaires avec l'Afrique a également été mis en place, sans parler de récentes visites effectuées en Afrique par les autorités américaines accompagnées par les hommes d'affaires.

En 2000, l'administration américaine avait défini une stratégie appelée « Programme AGOA » un plan d'action sur 15 ans visant à renforcer les échanges commerciaux entre les Etats-Unis et l'Afrique. Le programme consiste à l'exemption des droits d'importation sur une série de produits fabriqués en Afrique. Cependant, la mesure a créé un déséquilibre dans les relations commerciales entre les deux parties, puisque certains pays africains continuent de se tourner vers les pays d'Asie pour la production dans le cadre de ce programme; ce qui facilite les produits textiles chinois et vietnamiens d'entrer librement sur le marché américain.

3. Le partenaire chinois: « la stratégie chinoise comme modèle ».

La Chine est le troisième grand partenaire commercial de l'Afrique car le continent est devenu une destination privilégiée des investissements chinois. La Chine tient à adopter une approche différente dans ses relations avec l'Afrique, offrant ainsi un modèle acceptable de développement de la coopération conjointe basée sur l'avantage des deux parties. Elle est aussi intéressée à renforcer les relations bilatérales avec les pays africains comme l'Afrique du Sud, le Soudan, l'Ethiopie et l'Egypte.

En effet, l'intérêt croissant chinois à dominer les marchés africains est couplé avec un souci de consolider la compétitivité et les exportations des pays africains en donnant une grande importance aux industries extractives et en faisant connaître les produits africains au marché chinois.

Ceci en dépit du fait que les exportations chinoises en Afrique sont pour la plupart des produits textiles, en plus du fait que la Chine a de grandes sociétés d'investissement en télécommunications, dans les transports, dans les infrastructures et dans la pêche.

De plus, la Chine a encouragé les exportations africaines au marché chinois et d'autres marchés du monde en établissant une foire permanente pour les marchandises africaines dans le district de Mok habité par plus de 1000 africains. L'exposition a pour but de favoriser la commercialisation des produits africains, d'aider les entreprises et les commerçants africains à profiter des marchés chinois, d'améliorer le commerce de transit, ainsi que la visibilité des produits africains en Chine.

Les investissements directs chinois en Afrique ont atteint l'équivalent de 15 milliards de dollars qui sont investis dans des projets dans 50 pays africains. En 2009, la Chine s'est engagée à environ 15 milliards de dollars de prêts préférentiels aux pays africains pour les aider à développer leurs propres infrastructures, l'agriculture, les industries convertibles et les petites et moyennes entreprises.

Le commerce et les investissements chinois en Afrique ont stimulé la croissance économique de l'Afrique. Le FMI a projeté cette croissance à 5,8% dans l'Afrique subsaharienne. La Chine a également décidé d'offrir une aide économique et

technique à plusieurs pays africains dans les domaines économique et technique et dans les infrastructures. Le géant asiatique a depuis 2006 construit plus de 100 écoles, 30 hôpitaux, 30 centres de lutte contre le paludisme et 20 expositions pour montrer la technologie agricole en Afrique.

Compte tenu de la croissance des échanges commerciaux sino-africains, on peut juste constater les efforts exceptionnels déployés pour renforcer les relations entre les deux parties. Le volume des échanges commerciaux sino-africains s'élève à un milliard de dollars en 1980, 6,5 milliards de dollars en 1999, 10 milliards de dollars en 2000, et 39,7 milliards de dollars en 2005. Ce volume a bondi à 55 milliards de dollars en 2006, puis 100 milliards de dollars en 2010, soit une augmentation de plus de 700% depuis 1990. Le volume des échanges a récemment atteint un taux de croissance de plus de 30%.

La Chine a prévu une nouvelle vision de partenariat sino-africain fondée sur une large contribution dans tous les domaines, tels que la construction des barrages, la mise en place des fibres optiques et des réseaux de télécommunication, la construction d'hôpitaux et d'écoles ainsi que l'offre des prêts sans intérêt. En outre, le gouvernement chinois offre dans certains pays, un véritable partenariat dans des projets stratégiques comme les mines, les barrages, les centrales hydroélectriques, les voies ferrées, les autoroutes et les raffineries de pétrole. En plus de la contribution du secteur public, les communautés chinoises travaillent dans des entreprises d'investissement direct dans les pays africains.

Le Gouvernement chinois, par le biais de ses ambassades, apporte une aide considérable pour les communautés chinoises opérant en Afrique en leur fournissant des informations importantes, des consultations juridiques, des prêts sans intérêt et les émoluments aux expatriés dès leur retour au pays. Les investissements réalisés par les communautés chinoises implantées en Afrique sont dans les domaines des industries convertibles, les hôtels et les restaurants.

Alors que les investisseurs occidentaux fixent des conditions préalables de partenariat avec leurs homologues africains, les entrepreneurs chinois adoptent une approche non différentielle. Les autorités chinoises adoptent le même système tant pour les entreprises publiques que privées pour montrer le respect et la bonne conduite envers les pays d'accueil, notamment en termes de respect des réglementations locales et de la législation du travail garantissant les intérêts des salariés locaux et la conservation de l'environnement.

Les principaux partenaires de l'Afrique

Taux des exportations				Taux des importations				En milliards de dollars
1992	2000	2005	2009	1992	2000	2005	2009	
35.3	41.4	46.6	57.3	38.5	43.9	49.9	55.1	Europe
16.0	18.2	18.6	21.1	6.9	6.5	9	11.2	Etats-Unis
1.7	4.2	7.2	12.9	1.8	4.3	8.1	14.0	China
2.7	8.6	9.1	8.4	4.2	11.4	10.1	9.9	Commerce interafricain

Conclusion

Il ne fait aucun doute que la recherche sur les questions de la coopération économique et commerciale entre l'Afrique et le Monde Arabe nécessite un champ plus étendu que cet article. Mais nous avons essayé autant que possible de mettre l'accent sur la vision générale concernant cette question qui est tout simplement inspirée par l'environnement général au sein de laquelle la structure de la coopération fonctionne actuellement.

Si certains acteurs qui ont l'habitude de discuter des relations afro-arabes, affichent un certain pessimisme quant à la possibilité de développer ces relations compte tenu de l'ampleur des difficultés et des défis rencontrés à l'heure actuelle, le chercheur croit, à travers ce document de travail, que le climat actuel des relations est exceptionnel, compte tenu de la nature des changements qui ont eu lieu dans la structure des relations internationales et régionales en général. C'est sans doute, un climat qui stimule plus que jamais, la coopération et la coordination entre les 2 parties. Beaucoup de ces transformations montrent la nécessité d'une organisation afro-arabe pour protéger leurs intérêts face aux menaces communes, parmi lesquelles on peut citer les risques de déclin dans les

économies des deux régions face à la réussite des blocs économiques régionaux ou face à la prédominance d'un système économique international injuste; les problèmes de stabilité politique et de sécurité à la lumière des activités croissantes des groupes terroristes internationaux dans un certain nombre de pays arabes et africains, sans parler de l'apparent déclin récent de l'influence de certaines idéologies qui ont longtemps entravé le développement de cette coopération à la lumière des transitions politiques auxquelles les pays arabes et africains ont fait face à travers l'établissement des systèmes politiques plus rationnels et plus objectifs, en tenant compte de la nature des relations de leurs pays avec l'extérieur du monde en général.

On peut donc souligner que le climat général de la coopération économique et commerciale entre l'Afrique et le Monde Arabe n'indique pas réellement qu'il ya de sérieux obstacles à toute tentative de développer cette coopération. Mais la plupart des obstacles et des difficultés, en particulier ceux qui découlent des circonstances objectives caractéristiques des économies des deux régions, peuvent trouver des solutions à travers une coopération bien intégrée. Il est aussi clair que les contraintes liées à certains comportements politiques et exécutifs de ceux qui sont en charge de la coopération ne semblent pas être aussi complexes; ils peuvent certainement être surmontés à un temps record si les parties concernées sont animées d'une conviction et d'une volonté ferme à aller de l'avant dans le développement et le renforcement de la coopération.

Après tout, il est nécessaire que toutes les parties officielles et non officielles à la coopération envisagent sérieusement l'importance de la consolidation du rôle du secteur privé, de promouvoir et de s'assurer les moyens de sa mise en œuvre, car il est bien évident que toute entreprise pour une coopération réelle et efficace entre les deux parties ne peut être atteinte sans la participation du secteur privé. Il est donc nécessaire que toutes les parties intéressées par la question de la coopération en général s'imprègnent de cette réalité. Il est aussi important que les secteurs public et privé se rendent compte que la question est fondamentalement liée à la réalisation des intérêts pour toutes les parties impliquées dans ces relations.

Le chercheur soutient à la fin que cet effort fait par l'Association, parrain de la réunion et appuyée par les conseils/sénats membres, en réunissant autour d'une même table, les institutions du secteur privé en Afrique et dans le Monde Arabe

dans le but de promouvoir une coopération économique et commerciale afro-arabe, peut être considéré comme une étape pratique et efficace qui peut porter ses fruits dans la réalisation de ce programme.

Tableau qui montre quelques données sur le commerce et l'investissement dans certains pays arabes et africains, sur base des données de la Banque Mondiale de 2012, qui incluent les données comparables pour 1990-2008.